

Choisy Le Roi le 09 Août 2010

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

*Information à destination des clubs de la Division d'Excellence Fédérale*  
(DEF)

Après prise d'avis du Secrétaire Général de la FFVB et vérification du règlement particulier de cette division, il apparaît que l'engagement en Coupe de France senior n'est pas obligatoire. Dans ces conditions, le lien de qualification indirect entre la DEF et la Ligue A Féminine, n'est pas constitué, puisque c'est la Coupe de France senior qui constituait la passerelle.

Les clubs de cette division ne seront donc pas assujettis au paiement des honoraires de transfert de 2000 Francs Suisses.

Philippe BEUCHET